

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-245 PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 18 mai 2006, un certificat de conformité a été délivré par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-245 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans la zone Habitation H08-22* », adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 3 avril 2006.

En conséquence, le règlement numéro 1886-245 de l'arrondissement de Saint Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 18 mai 2006.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 31^e jour du mois de mai 2006.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**